

Critères spécifiques aux demandes de délégation CNRS en Mathématiques

Outre la qualité scientifique du dossier, le principal critère retenu sera l'existence d'un projet clairement décrit. Un tel projet peut être de nature très variée. Si l'évaluation portera en premier lieu sur l'analyse du projet de recherche, une attention toute particulière sera portée à certaines situations (sans ordre particulier) :

- un projet de séjour long ou une mobilité géographique (non compatible avec un service d'enseignement), que ce soit dans une UMI, un LIA, ou suite à une invitation dans une université étrangère, ou encore pour une participation à un semestre thématique ;
- la finalisation d'un dossier d'habilitation à diriger des recherches ;
- la reprise d'activité suite à un congé maternité, parental ou maladie longue durée ;
- une mobilité thématique concernant par exemple l'interdisciplinarité ;
- un projet de développement de collaborations avec des entreprises ;
- la mise en place d'activités importantes de diffusion des mathématiques ;
- une tâche collective spécifique pour laquelle aucune autre décharge n'est prévue.

Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive et les candidats sont invités à communiquer les éléments d'information nécessaires à la prise en compte de leur situation.